

Délibération N° DEL-2021-059

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 18 mai 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Charani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Absente : Mme Françoise OTT

Dépôts de pouvoir : Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER

| Nb votants | Pour | Contre | Abstention | Ne prend pas part au vote |
|------------|------|--------|------------|---------------------------|
| 32 | 32 | 0 | 0 | 0 |

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Sabine ADRIEN est désignée secrétaire de séance.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

9. Etude énergétique des bâtiments

Rapporteur : Christophe MOUTAUD

Le volet « écologie » du plan de relance décidé par l'Etat pour redresser rapidement et durablement l'économie française, prévoit une intervention pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités à hauteur de 650 M€ pour le bloc communal.

Le ciblage de cette rénovation énergétique s'entend au sens large avec notamment :

- des actions dites « à gain rapide »
- des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement
- des opérations immobilières de réhabilitations lourdes combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti

Dans ce cadre et dans l'objectif d'optimiser ces consommations d'énergie et par conséquent son budget, la Ville de Guéret envisage d'effectuer des travaux de rénovation énergétique sur certains de ses bâtiments communaux, notamment l'IRFJS et la Maison des Associations.

A cet effet, une étude comprenant un diagnostic énergétique complet s'avère nécessaire ainsi que, le cas échéant, une étude de faisabilité de chauffage par des sources d'énergies renouvelables (bois énergie, géothermie, etc.).

Cette étude dont le coût est estimé à 10 000 € H.T. maximum, peut être prise en charge par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC), sur le plan financier, à hauteur de 65% du montant hors taxes, permettant d'accompagner efficacement la prise de décision de la Commune, cette dernière prenant en charge les 35% du montant hors taxes et la TVA.

Dans ce cas, la réalisation de l'étude doit être confiée au SDEC par le biais d'une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude dont le projet est joint en annexe. Le Syndicat se charge ainsi de la gestion technique, administrative et financière de l'étude qui sera réalisée par un bureau indépendant.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de réaliser l'étude énergétique des bâtiments IRFJS et la Maison des Associations et de la confier au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SDEC correspondante,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



**Marie-Françoise
FOURNIER**